

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2020-301

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-085-2020****Objet : CONVENTION TRIPARTITE DE STAGE PEDAGOGIQUE EN SITUATION PROFESSIONNELLE « DIRECTION D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS »**

Vu les statuts d'Albret Communauté,
 Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la délibération n°DE-157-2018 du 27 juin 2018 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa fonction d'animatrice, Madame Emile Vautier a suivi une formation organisée par l'Association Aquitaine Sport Pour Tous.

La formation est suivie d'un stage pratique qui aura lieu à l'accueil de loisirs de Barbaste du 6 juillet 2020 au 31 juillet 2020 sous la direction de Madame Katy Cerini.

Considérant ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : de signer la convention tripartite de stage pédagogique en situation professionnelle « Direction d'accueil collectif de mineurs » entre Albret Communauté, Madame Emilie Vautier et l'Association Aquitaine Sport pour Tous.

Fait à NERAC, le 9 JUL. 2020

Le Président,
Alain LORENZELLI

Le Président,
 - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.




En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire